ACTION URGENTE

UNE DÉFENSEURE DE L'ENVIRONNEMENT EN COURS DE JUGEMENT

Esra Işık, 26 ans, défenseure des droits environnementaux, risque d'être poursuivie au titre des articles 265 et 125 du Code pénal turc pour avoir semble-t-il « empêché un fonctionnaire d'exercer ses fonctions » et « insulté des fonctionnaires ». Elle a été arrêtée le 30 mars après avoir pris part à une action de protestation pacifique contre une décision d'expropriation d'urgence visant des villages proches de la forêt d'Akbelen, notamment İkizköy, dans la province de Muğla (sud-ouest de la Turquie). Elle a passé 42 jours en détention provisoire. Elle a été remise en liberté après la décision du Conseil d'État de suspendre l'arrêté d'expropriation, mais continue à faire l'objet d'une procédure pénale. Esra Işık a été arrêtée et poursuivie simplement pour avoir exercé ses droits. La prochaine audience doit avoir lieu le 22 juin. Les charges retenues doivent être abandonnées.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Procureur général de Milas
Enis Tekgül
Güneş Mahallesi, Labranda Bulvarı, No:53 Milas Adliyesi,
48200 Milas/MUĞLA
Turquie
Fax : + +90 252 512 91 91
Courriel : milascbs@adalet.gov.tr

Monsieur le Procureur général,

*Je vous écris afin d'exprimer ma vive inquiétude face aux poursuites visant **Esra Işık,** défenseure des droits environnementaux, qui a été privée de liberté entre le 30 mars et le 11 mai parce qu'on l'accuse d'avoir « empêché un fonctionnaire d'exercer ses fonctions » et « insulté des fonctionnaires » (articles 265 et 125 du Code pénal turc). Esra Işık a été placée en détention et est actuellement poursuivie pour avoir simplement exercé ses droits.*

Cette affaire survient dans un contexte de litiges environnementaux et fonciers de longue date dans la région de Milas–Yatağan, où des résident·e·s locaux, notamment la famille d'Esra Işık, ont été déplacés de manière répétée du fait d'activités minières. Ces dernières années, les populations locales se sont opposées de manière pacifique à l'expansion de mines de charbon, notamment par le biais de leur participation à des manifestations contre la décision d'expropriation d'urgence touchant des centaines de parcelles privées dans la zone d'Akbelen.

Le 7 mai 2026, la 6e chambre du Conseil d'État a annoncé une décision suspendant l'exécution des avis d'expropriation d'urgence concernant des propriétés privées dans six zones de la forêt d'Akbelen, dans le quartier d'İkizkö (ville de Milas, dans la province de Muğla). Le conflit plus large relatif à cette mine de charbon et à la destruction de la forêt d'Akbelen remonte à sept ans, de même que les initiatives pacifiques des résident·e·s locaux pour s'opposer à une nouvelle expansion.

Nous demandons donc respectueusement à vos services de veiller à ce que les charges retenues contre Esra Işık soient immédiatement abandonnées, et de garantir que les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique soient pleinement protégés, conformément aux obligations de la Turquie au titre des normes internationales relatives aux droits humains.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 30 mars 2026, Esra Işık, une défenseure des droits environnementaux âgée de 26 ans, a été placée en garde à vue à Milas, dans la province de Muğla, en Turquie, alors qu'elle participait à une action de protestation pacifique lors de la venue sur place de représentants de l'État, dans le contexte d'une décision d'expropriation d'urgence ayant un impact sur les villages locaux. Elle a plus tard été placée en détention provisoire après avoir été accusée d'avoir « empêché un fonctionnaire d'exercer ses fonctions » (articles 265 du Code pénal turc) et « insulté des fonctionnaires » (article 125 du Code pénal turc). Lors de sa première audience dans cette affaire, le 27 avril 2026, la justice a décidé de reconduire sa détention provisoire, mais elle a été remise en liberté le 11 mai 2026 après la décision du Conseil d'État de suspendre l'exécution de l'ordre d'expropriation d'urgence. La prochaine audience, qui devrait déboucher sur une décision, est prévue pour le 22 juin 2026.

Le 30 mars vers 19 h 30, des représentants de l'État sont arrivés au village de Karacahisar afin d'effectuer des inspections ordonnées par la justice dans le contexte d'un ordre d'expropriation d'urgence concernant 649 parcelles distinctes, construites ou non. Ces inspections ont été effectuées dans un délai très court et sans que les propriétaires concernés et leurs représentants légaux n'y participent véritablement.

Selon un compte-rendu officiel, un groupe comprenant un juge, un greffier et des experts désignés par la justice est arrivé sur les lieux dans la soirée. Des résident·e·s locaux, qui s'étaient réunis en réponse à des conflits suscités par les expropriations en cours, ont fait face à des véhicules paraissant non identifiés ou liés à la compagnie minière.

Esra Işık (fille de Nejla Işık, représentante élue du village d'İkizköy) faisait partie des résident·e·s présents. Amnesty International a examiné des séquences vidéo de ces événements, qui montrent une conversation houleuse entre des résident·e·s locaux, parmi lesquels Esra Işık, et des personnes se trouvant à bord d'une fourgonnette banalisée, les résident·e·s demandant à ces dernières de laisser la population tranquille, dans une atmosphère visiblement très tendue. Ces séquences montrent que le véhicule a fini par s'éloigner. Esra Işık a été arrêtée et poursuivie simplement pour avoir exercé ses droits. Elle conteste les allégations portées contre elles, affirmant qu'elle ne savait pas à l'époque que le groupe était une délégation de représentants des autorités judiciaires, et qu'elle n'avait fait aucune remarque menaçante ou insultante envers ces fonctionnaires. Elle a ajouté que les membres de la délégation n'étaient pas clairement identifiés en tant que fonctionnaires de la justice, et qu'une confusion similaire avait précédemment eu lieu dans la région durant des opérations liées aux activités minières impliquant des véhicules banalisés ou liés à la compagnie.

Le 31 mars, le tribunal pénal de paix de Milas a ordonné la détention provisoire d'Esra Işık, invoquant la nature des infractions présumées et une influence possible sur des procédures en cours liées à d'autres inspections dans la région.

La détention provisoire d'Esra Işık et les poursuites la visant s'inscrivent dans un contexte plus large de conflits persistants portant sur des terrains, des forêts et des moyens d'existence agricoles dans la région, en particulier aux alentours de la forêt d'Akbelen et des villages voisins, au cours de la décennie écoulée. L'histoire de la famille d'Esra Işık a été directement façonnée par ce long processus de déplacement : en raison d'activités minières, ses grands-parents maternels ont été forcés à quitter Sekköy et Karacaağaç, également dans le secteur de Milas, dans la province de Mugla, et à se réinstaller à İkizköy, tandis que sa famille paternelle a également été déplacée d'Işıkdere, un quartier de cette zone, qui a été dépeuplé lors de l'expansion des activités minières par le biais d'expropriations en 2017. Cette famille risque aujourd'hui une nouvelle fois d'être expulsée de son domicile et de ses terres agricoles, où elles se sont réinstallées, alors que des mesures d'expropriation continuent à menacer leurs biens et ceux d'autres villageois.

La population locale s'est opposée à la déforestation et à l'expansion d'activités minières qui menacent des oliveraies, des terres agraires et des agglomérations rurales. En 2024 et de nouveau en 2026, des décisions d'expropriation d'urgence ont été émises concernant un large nombre de parcelles à travers plusieurs villages, notamment des terres appartenant à la famille d'Esra Işık. Ces mesures ont été largement contestées devant des instances judiciaires nationales, notamment le Conseil d'État et la Cour constitutionnelle.

Parallèlement, des changements législatifs adoptés en 2025 ont favorisé encore davantage les opérations minières dans des régions productrices d'olives. Cette réglementation a été critiquée par la société civile et des experts juridiques au motif qu'elle permet l'expropriation accélérée et ciblée de terres agricoles au bénéfice d'industries extractives. Des milliers d'oliviers ont ainsi déjà été déracinés dans la zone d'Akbelen.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais, turc
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 12 décembre 2026
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Esra Işık (elle)